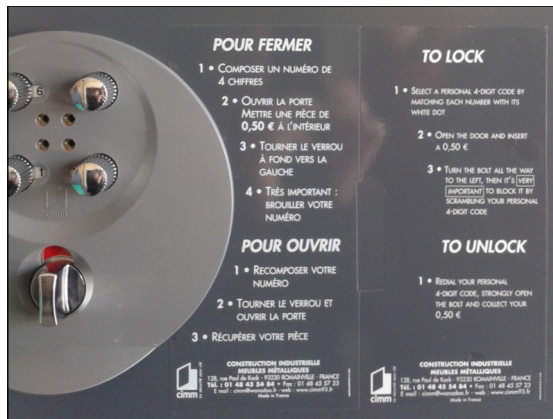




A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir



**Monsieur William Dumas,
Président de l'EPCC du Pont-du-Gard
et député de la République
La Bégude
400 route du Pont-du-Gard
30210 VERS-PONT-DU-GARD**

Manduel, le 6 janvier 2015

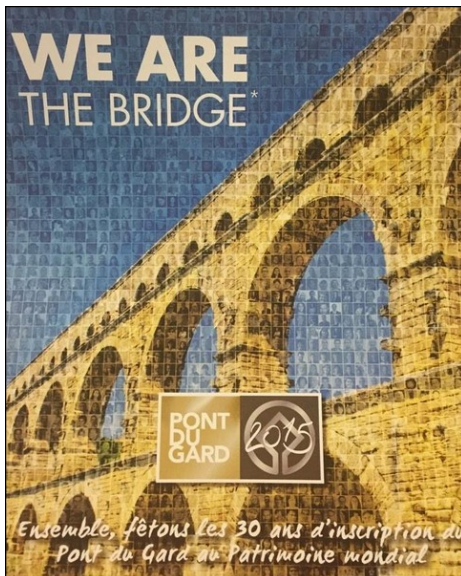
Objet : Recours gracieux

**Lettre recommandée avec accusé de réception
n° 1A 108 278 5261 4**



Monsieur le Président de l'EPCC du Pont-du-Gard (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial),

Monsieur le Député de la République,



Le 6 avril 2013, par une lettre à vous adressée, nous vous signalions que l'affichage bilingue français-anglais destiné au public sur le site du Pont-du-Gard, était illicite.

Force nous a été de constater depuis, que non seulement vous n'avez pas pris la peine de nous répondre, mais qu'en plus, l'affichage sur le site du Pont-du-Gard n'est toujours pas, à ce jour, en totale conformité avec la loi - article 4 de la loi n° 94-665 -, puisque nous y avons encore relevé des affichages en bilingue illicite : les consignes des vestiaires, les interdictions de monter sur le monument ou de franchir le parapet, les indications dans l'arboretum, un ticket booth, le message sonore aux portiques d'entrées et de sorties des automobiles, etc.).

De plus, cerise sur le gâteau, l'affiche pour fêter les 30 ans de l'inscription du Pont-du-Gard par l'UNESCO au patrimoine mondial, est, elle aussi, carrément hors-la-loi, avec son slogan en anglais : **"We are the Bridge" !**

Devant un tel mépris de la langue française, nous nous demandons comment vous pouvez prétendre servir le peuple, alors que vous préférez mettre en avant une autre langue que la sienne ?



.../...

Pour rappel, le slogan en anglais de votre affiche, viole l'article II de notre Constitution qui stipule que la langue de la République est le français.

De plus, la traduction en français qui est donnée du slogan, est quasiment invisible, alors que c'est le français qui devrait être écrit en gros caractères et être le plus lisible. Vous avez inversé la loi au profit de l'anglais ! (violation de l'article 4, deuxième aliéna, de la loi n°94-665).

Heureusement que vous êtes payé pour défendre nos intérêts !

Enfin, puisque vous faites appel à une langue étrangère, et à une seule, vous êtes, là encore en infraction avec de l'article 4, premier alinéa, de la loi n°94-665, car, comme nous vous l'avons rappelé dans notre lettre du 6 avril 2013 : « **lorsque des inscriptions ou annonces, apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux ?** »

Bref, il y a dans l'affiche "We are the bridge" pas moins de trois infractions à la loi de la République ! Trois infractions à la loi de la République pour un député de la République, nous pensons que ce n'est pas normal et qu'il est grand temps pour nous de vous arrêter dans votre folie d'anglicisation.

Aux petits blancs-becs colonisés qui vous ont certainement conseillé de mettre un slogan en anglais pour faire "international"* et qui ont peut-être fait leurs études dans la très *française* "Business School of management" de Toulouse, vous auriez pu dire, à défaut de leur rappeler la loi, que le français est une langue internationale, une langue parlée sur les 5 continents, une langue qui, selon une enquête de l'UNESCO, pourrait atteindre les 800 millions de locuteurs d'ici 2050 grâce, notamment, à la Francophonie africaine, une langue donc qui n'a pas à s'effacer face à l'impérialisme hégémonique de la langue du dollar, de Goldman Sachs et Cie.

Enfin, comment peut-on avoir si peu de vision politique pour ne pas comprendre que le bilinguisme français-anglais en France, et plus généralement, le bilinguisme langue nationale-anglais en Europe et dans le monde, est la meilleure façon de détruire la diversité linguistique et culturelle de toute l'Humanité, car, qui voudra encore apprendre une langue étrangère autre que l'anglais, si tout se fait et tout se dit en anglais ? Qui voudra faire l'effort d'apprendre l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe, l'arabe, le chinois, le français (pour les non-francophones) si le dénominateur commun de la communication mondiale est le seul anglais ?

Cela dit, nous vous demandons, par la présente lettre, de mettre en conformité avec la loi, la totalité de l'affichage public du site du Pont-du-Gard et nous vous demandons d'arrêter la diffusion de l'affiche "We are the bridge", en attendant de la mettre en conformité avec la loi.

Si dans les deux mois qui suivent cette lettre, nous constatons que nos demandes n'ont pas été prises en considération, nous déposerons alors notre dossier au Tribunal administratif de Nîmes pour que vous expliquiez devant les juges pourquoi vous ne voulez pas respecter la loi.

En espérant que force reviendra à la raison, à la langue française et au respect des langues étrangères dans leur diversité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Monsieur de Député, l'expression de mes salutations distinguées.

**Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV**

* Idée d'un slogan francophone et international : « Pont-du-Gard, Pont-du-Monde »